



Réunion préparatoire Régionale pour l'Afrique sur le thème : les femmes et la santé

Séance III : Donner aux femmes les moyens de vivre en meilleure santé

L' Agenda du travail décent : un instrument de promotion de l'automatisation des femmes



**FATIME CHRISTIANE N'DIAYE
SPÉCIALISTE ÉGALITÉ
HOMMES/FEMMES
BR/OIT**

Introduction

- L'Agenda pour le travail décent est une réponse que l'OIT veut apporter à une mondialisation équitable qui serait une « force positive » pour les peuples. Il doit permettre à «chaque homme et chaque femme d'accéder à un travail décent et productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité».
- Le développement durable n'étant possible qu'avec la contribution des deux sexes, l'OIT a mis les rôles sociaux et les différences biologiques des femmes et des hommes ainsi que leur mode d'interaction dans le monde du travail au coeur de la l'Agenda du travail décent.
- L'Agenda en offrant aux travailleuses et aux travailleurs les moyens d'être capables de maîtriser leur vie familiale et professionnelle (protégés contre les hasards et incertitudes de la vie - intégrés socialement et participés à la vie de la société), est un instrument de promotion de l'autonomisation économique, politique et sociale des femmes.

- L'Agenda du travail décent s'articule autour de 04 objectifs stratégiques au cœur desquels l'OIT instaure les questions d'égalité entre les hommes et les femmes.
- Indissociables, interdépendants et se renforçant mutuellement ils œuvrent à la promotion de l'autonomisation politique, économique et social des femmes dans le monde du travail :
 - ✦ Accroître les possibilités d'emploi et de revenu pour les hommes et les femmes.
 - ✦ Étendre la protection sociale.
 - ✦ Promouvoir le dialogue social
 - ✦ Réaliser les principes et droits fondamentaux au travail

Accroître les possibilités d'emploi et de revenu pour les hommes et les femmes.

- L'agenda global pour l'emploi vise à assurer une plus grande équité et l'égalité entre hommes et femmes dans des domaines comme la création d'emplois, le renforcement des compétences et de l'employabilité, le développement des entreprises, accès aux services financiers et les politiques du marché du travail.
- En oeuvrant à l'autonomisation financière des femmes à travers un marché du travail exempt de toute forme de discrimination, il participe à améliorer leur capacité à prendre en charge leur santé.

Étendre la protection sociale.

- Le renforcement du pouvoir d'action des femmes est au centre des activités de l'OIT – augmentation des salaires et des revenus, durée du travail, protection de la maternité, santé et sécurité, conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale.
- L'extension des systèmes de protection sociale à tous et toutes est un puissant moyen de lutte contre la pauvreté et les inégalités. Cela améliore l'accès des femmes aux services de santé.
- Plus spécifiquement, le BIT a intégré la problématique hommes/femmes dans ses travaux préparatoires en vue de l'adoption d'une recommandation autonome sur le VIH/sida et le monde du travail.

Promouvoir le dialogue social

- Le tripartisme et le dialogue social sont indispensables pour accomplir de réels progrès dans la recherche de l'égalité entre les sexes. Dans le contexte actuel, marqué par l'érosion des relations professionnelles et la précarisation de l'emploi, il importe de sauvegarder le droit de liberté d'association et de négociation collective, dans la législation comme dans la pratique.
- Il est nécessaire de promouvoir un dialogue social fructueux et cohérent sur l'égalité entre hommes et femmes et donner aux femmes tous les moyens qui leur permettront d'y contribuer activement.
- Un Dialogue Social soucieux des questions d'égalité, en contribuant fortement à renforcer l'autonomie politique et sociale des travailleuses, améliore leurs conditions de vie, de travail, de sécurité et de santé.

Réaliser les principes et droits fondamentaux au travail

- Les normes internationales du travail constituent l'un des principaux moyens d'action dont dispose l'OIT pour améliorer les conditions de vie et de travail et pour promouvoir l'égalité de tous les travailleurs.
- Quatre Conventions de l'OIT ont été désignées comme étant des instruments essentiels pour l'instauration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le monde du travail :
 - ✦ N° 100 : Égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour un travail de valeur égale
 - ✦ N° 111 : Non discrimination entre les hommes et les femmes dans l'emploi et la profession
 - ✦ N° 156 : Égalité de chances et de traitement des travailleurs des deux sexes ayant des responsabilités professionnelles et familiales.
 - ✦ N° 183 : Protection de la Maternité

Pour plus d'informations

Visitez notre site web:

- www.ilo.org
- www.ilo.org/gender

Merci de votre attention